



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Budget

Question écrite n° 42070

### Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les intentions du Gouvernement en matière de développement du tourisme. Il lui rappelle que le tourisme est le premier poste excédentaire de la balance des paiements. Représentant 9,4 p. 100 du PIB, ce secteur emploie plus de 1 million de salariés directs, repartis dans 200 000 PME. En outre, les statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme pour 1995 montrent que la France demeure la première destination mondiale, devant l'Espagne et les États-Unis, avec plus de 60 millions de visiteurs. Or, dans un récent rapport, le Conseil économique et social a dénoncé le manque de soutien au tourisme et a déploré la modicité des moyens consacrés à ce secteur. Ce rapport préconise en conséquence un doublement du budget du tourisme. Dans la perspective de la loi de finances pour 1997, et compte tenu de l'enjeu majeur que constitue le tourisme en termes d'emploi, il lui serait donc reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître la suite que le Gouvernement entend donner à ces propositions.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses publiques engagée par le Gouvernement depuis 1995, il n'a pas été possible, dans l'immediat, d'augmenter les crédits consacrés au tourisme dans la proportion que préconisait le Conseil économique et social dans un de ses rapports. Cependant, l'État consacre, en 1997, un budget de 350 millions de francs pour soutenir le développement économique du tourisme. Ce budget entend tout d'abord conforter les moyens de fonctionnement de la direction du tourisme et les missions qui sont les siennes en matière d'organisation, d'évaluation et d'animation du secteur touristique. Il traduit, en outre, la volonté du Gouvernement de concentrer ses interventions financières en faveur du développement économique du tourisme sur des actions stratégiques. Enfin, il préserve la contribution partenariale de l'État aux actions de la France à l'étranger. Le budget pour 1997 est un budget renoué, qui traduit une réelle volonté de rationalisation et d'efficacité de la dépense publique : ainsi, un outil administratif performant est maintenu. Les moyens de fonctionnement de la direction du tourisme sont concentrés en faveur des délégations régionales au tourisme et des actions de promotion et de communication. Les crédits d'observation, d'études et de prospective économique augmentent en 1997, afin de mieux apprécier les besoins du secteur touristique, de définir des politiques adaptées et d'éclairer les choix des acteurs économiques. Les crédits d'interventions du titre IV permettent à l'État de recentrer et de sélectionner ses interventions financières en soutenant les acteurs du tourisme et en encourageant les efforts d'organisation et de commercialisation à travers l'outil privilégié qu'est l'Agence française de l'ingénierie touristique. L'État joue aussi un rôle déterminant dans le maintien et le développement des entreprises existantes par l'aménagement des conditions fiscales, sociales et financières d'exercice des professions touristiques. Par ailleurs, l'effort financier en direction du secteur associatif est poursuivi pour soutenir les associations de tourisme dans le cadre de conventions d'objectifs. De même, la contribution de l'État aux actions de promotion de Maison de la France menées en partenariat est maintenue au niveau des engagements réalisés en 1995. Enfin, en matière d'investissement, le niveau des crédits accordés permettra d'honorer en priorité les engagements contractuels de l'État et de mener à leur terme les opérations

déjà engagées.

## Données clés

**Auteur** : [M. Merville Denis](#)

**Circonscription** : - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 42070

**Rubrique** : Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé** : équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 août 1996, page 4220

**Réponse publiée le** : 14 avril 1997, page 1910